

Décision

Générale

colonial

Décision n° 653 du 23 mai 1953 :

n° 653

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mai 1953

Numéro JO
n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro
1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé proportionnel de cinq mois, pour en jouir dans la Métropole, est accordé à M. Lamour (Eugène), ouvrier d'art contractuel au Service de l'Enseignement, qui aura accompli le 1er juillet prochain, un séjour de 24 mois dans le Territoire. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Marseille et une réquisition par voie ferrée Marseille-Grimaud (Var) seront délivrées à l'intéressé qui appartient au groupe IV. M. Lamour devra avoir rejoint son poste à Djibouti le 1er novembre 1953.